

Annexe 8 Fitbit Pay aux Conditions Générales de compte et de carte max

En complément des services décrits dans les Conditions Générales de compte et de carte max, vous pouvez choisir d'utiliser la fonctionnalité de paiement mobile Fitbit Pay développée par la société Fitbit et que nous distribuons, pour réaliser des paiements.

L'utilisation de cette fonctionnalité consiste à réaliser des paiements de proximité par carte en mode « sans contact ». Ils s'opèrent en utilisant une montre de la marque Fitbit, et ne sont possibles que si vous détenez :

- ✓ une montre de la marque Fitbit compatible avec la fonctionnalité Fitbit Pay,
- ✓ un smartphone ou une tablette ou encore un PC, compatible avec l'application Fitbit
- ✓ ainsi qu'une carte de paiement de la marque Mastercard®.

Pour pouvoir l'utiliser, vous devez :

- ✓ avoir installé l'application Fitbit sur votre smartphone, tablette ou PC et vous y être connecté avec votre compte Fitbit,
- ✓ avoir sécurisé votre smartphone ou tablette par votre empreinte biométrique ou un code de déverrouillage,
- ✓ avoir relié votre montre avec votre smartphone, tablette ou PC,
- ✓ avoir choisi un code PIN à 4 chiffres pour sécuriser votre montre,
- ✓ accepter les présentes conditions d'utilisation, Annexe 8 à vos Conditions Générales de compte et de carte max dont les règles de fonctionnement s'appliquent également à ce service (en particulier son Annexe « Votre carte », les paiements réalisés par la fonctionnalité Fitbit Pay restant des paiements par carte),
- ✓ finaliser l'activation du service sur votre carte en saisissant le code reçu par sms.

Au préalable,

- ☑ vous devez identifier votre carte (devant impérativement être à votre nom) dans le portefeuille numérique de l'application qui relève de la responsabilité de la société Fitbit.

A noter :

Ces conditions d'utilisation ne valent que pour la carte que nous vous avons remise et que vous insérez dans ce portefeuille.

Les données de votre carte réelle ne sont jamais stockées dans le portefeuille de l'application. Le numéro de carte que nous transmettons à la société Fitbit est celui d'une carte virtuelle.

☑ nous devons connaître votre numéro de téléphone mobile pour pouvoir confirmer votre identité.

Dès que votre carte est bien enregistrée dans le portefeuille de l'application, vous pouvez l'utiliser, le service est activé !

Comment utiliser la fonctionnalité Fitbit Pay ?

En maintenant le bouton situé sur la gauche de votre montre enfoncé pendant 2 secondes, puis éventuellement en saisissant votre code PIN à 4 chiffres, et enfin, en approchant votre montre du terminal de paiement sans contact du commerçant, vous consentez à votre paiement en mode « sans contact » et vous vous authentifiez. Votre ordre de paiement est alors validé et irrévocable.

A noter :

Vos paiements sont limités aux plafonds d'utilisation de votre carte.

Les cas de blocage du service :

En cas d'opposition ou de blocage de votre carte, elle ne pourra plus être utilisée dans le portefeuille de votre application. Les motifs énumérés dans les Conditions Générales de compte et de carte max peuvent donc conduire à bloquer l'utilisation de la fonctionnalité.

Attention :

En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre montre, vous devez supprimer immédiatement vos cartes du portefeuille depuis l'application Fitbit ou depuis votre tableau de bord sur Fitbit.com.

Vous pouvez prendre l'initiative de retirer votre carte du portefeuille de l'application. Vous devez aussi supprimer la fonctionnalité si vous vendez, donnez ou prêtez à un tiers votre montre ou l'appareil qui lui est relié.

Lorsque votre appareil est déconnecté de votre compte Fitbit, il ne peut plus être utilisé pour payer par la fonctionnalité Fitbit Pay.

Si nous détectons un risque de fraude ou un non-respect des conditions générales d'utilisation du service, nous pouvons être amenés à suspendre la fonctionnalité de

paiement Fitbit Pay. Vous en serez informé par tout moyen ainsi que de la réactivation si nous sommes à l'origine du blocage. Le blocage peut porter sur l'ensemble de la fonctionnalité Fitbit Pay ou partiellement sur une carte, un utilisateur, ou une région géographique.

Responsabilités :

Nous ne sommes responsables que pour les dommages causés par notre propre fait. Nous ne sommes pas responsables :

- du fonctionnement du portefeuille Fitbit ni de la fonctionnalité de paiement Fitbit Pay,
- de l'interruption du service pour des raisons de force majeure ou autre motif légitime, comme la suspicion de fraude,
- si vous ne supprimez pas ou supprimez tardivement votre carte du portefeuille de l'application en cas de perte ou de vol de votre montre,
- des paramétrages (codes, données biométriques) enregistrés dans vos appareils.

Important :

L'application vérifie que la donnée biométrique (comme l'empreinte digitale ou la reconnaissance faciale) présentée pour la gestion du portefeuille de l'application correspond à une donnée enregistrée sur votre smartphone. Vous vous engagez dans ce contexte à enregistrer sur votre mobile uniquement votre propre empreinte digitale.

Vous devez conserver la confidentialité de vos données permettant d'accéder au service, et assurer la sécurité de vos codes : les composer en toute discrétion, ne pas les communiquer (y compris sur demande téléphonique ou par courrier électronique), ni les noter ou les enregistrer.

Vous acceptez l'enregistrement de vos connexions et de vos opérations, et leur valeur de preuve jusqu'à preuve contraire.

Fitbit est responsable de la sécurité du portefeuille de l'application et de la fonctionnalité de paiement Fitbit Pay. Vous pouvez consulter sa politique de sécurité [« ici »](#). Nous pouvons vous les transmettre à tout moment sur simple demande. En appuyant sur la touche « Accepter » vous manifestez votre consentement aux présentes dispositions et à la politique de sécurité de Fitbit dont vous reconnaissez avoir pris connaissance.

Cette Annexe étant conclue à distance, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à le justifier. Vous pouvez l'exercer même si vous avez commencé à utiliser la fonctionnalité de paiement.